

République Française Département du Bas-Rhin MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mai 2022

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, 1ère adjoint

Mme Myriam VIX, 2ème adjointe

Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, Mme Perrine LUDWIG, Mme Michèle PARISOT MULLER, M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN

<u>Absents excusés</u>; Mme Céline PINTO donne procuration à M Alfred INGWEILER, M. Patrick BLANCHONG

M. le Maire salue les membres présents, informe les conseillers que la séance est enregistrée et procède aux remerciements suivants :

- à l'ensemble des assesseurs et du bureau pour l'organisation des élections présidentielles
- aux bénévoles de la bibliothèque pour l'organisation de la dernière conférence
- aux participants à la « journée citoyenne » ainsi qu'aux adjoints pour l'organisation

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Ressources humaines

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce rajout.

La date de la prochaine séance n'a pas été fixée.

Mlle Perrine LUDWIG rejoint la séance à 19h50.

2022.05.01 - Désignation de la secrétaire de séance :

Mme Myriam VIX a été désignée secrétaire de séance.

2022.05.02 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 25/03/2022 :

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2022 a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des personnes présentes à l'ouverture de la séance.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2022.05.03 - Modifications budgétaires :

M. le Maire explique aux conseillers les différentes modifications budgétaires à effectuer:

1. Budget primitif 2022:

Il rappelle que le budget primitif 2022 a été voté le 25 février 2022. Suite au passage au contrôle de légalité, les services de la Préfecture ont demandé d'effectuer une modification des restes à réaliser et des arrondis.

Cette modification a une incidence sur l'affectation du résultat mais pas sur l'équilibre général du budget voté le 25 février 2022

RAR voté le 25/02/2022:

Anciens RAR:

Code Article	Libellé Article	Opération	Numéro opération	Budget Initial	Réalisations	Restes à réaliser	Observ.
CH 16	Emprunts et dettes assimilées			1 257,00€	324,00€	933,00€	
	Art. 165 Dépôts et cautionnements reçus			1 257,00 €	324,00 €	933,00 €	
CH 204	Subventions d'équipement versées			45 000,00 €	0,00€	45 000,00 €	
	Art. 2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	Transfo salle festive		45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	
CH 21	Immobilisations corporelles			350 549,00 €	173 487,19 €	177 062,00 €	
	Art. 2151 Réseaux de voirie	Rue des Vergers		303 649,00 €	129 683,00 €	173 965,00 €	
	Art, 21571 Matériel rouland	lame déneixement		8 200,00 €	0,00€	1 500,00 €	
	Art. 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	Téléviseur		14 500,00 €	13 571,00 €	668,00€	
	autres articles			24 200,00 €	24 487,00 €	0,00€	
	Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	Taille-hale		0,00€	5 746,19 €	929,00€	devis fin décembre
CH 23	Immobilisations en cours			381 376,00 €	25 593,00 €	250 000,00 €	
	Art. 2313 Constructions	Vestiaires extension- rénovation		381 376,00 €	25 593,00 €	250 000,00 €	Enveloppe budgétaire sera revue au budge 2022
		TOTAUX				472 995,00 €	



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Nouveaux RAR:

Code Article	Libellé Article	Opération	Numéro opération	Budget Initial	Réalisations	Restes à réaliser	Observ.
CH 16	Emprunts et dettes assimilées			1 257,00 €	324,00 €	933,00 €	
	Art. 165 Dépôts et cautionnements reçus			1 257,00 €	324,00 €	933,00 €	
CH 204	Subventions d'équipement versées			45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	
	Art. 2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	Transfo salle festive		45 000,00 €	0,00€	45 000,00 €	
CH 21	Immobilisations corporelles			350 549,00 €	173 487,19€	177 062,00 €	
	Art. 2151 Réseaux de voirie	Rue des Vergers		303 649,00 €	129 683,00 €	173 965,00 €	
	Art, 21571 Matériel rouland	lame déneigement		8 200,00 €	0,00€	1 500,00 €	
	Art. 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	Téléviseur		14 500,00 €	13 571,00 €	668,00€	
	autres articles			24 200,00 €	24 487,00 €	0,00€	
	Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	Taille-haie		0,00€	5 746,19 €	929,00€	devis fin décembre
CH 23	Immobilisations en cours			381 376,00 €	25 593,00 €	0	
	Art. 2313 Constructions	Vestiaires extension- rénovation		381 376,00 €	25 593,00 €	0	
		TOTAUX				222 995,00 €	

ANCIENNE SITUATION Affectation du résultat votée le 25/02/2022 :

	Résultat 2020	Virement A LA SI	Résultat 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat	R	
INVEST	250 482.00 €		73 017.00	472 995.00 €	472 995.00 €	- 295 530.00 €	177 465.00 €	Ligne 001
FONCT	89 650.00 €	51 719.00 €	185 084.00 €			223 015.00 €		
Totaux	340 132.00 €	51 719.00 €	112 067.00 €			400 480.00 €		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide,

D'affecter la totalité de l'excédent du résultat de fonctionnement à la section investissement, <u>soit 223 015.00</u> €.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

223 015.00 €	
	223 015.00 C/10
223 015.00 €	
€	
- €	
	223 015.00 €

NOUVELLE SITUATION (nouvelle affectation du résultat):

	Résultat 2020	Virement A LA SI (voir C/1068 N-1)	Résultat 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat	R	
INVEST	250 481.89 €		-73 017.54	222 995.00 €	- 45 530.65 €	177 464.35 €	Ligne 001
FONCT	89 650.12 €	51 719.00 €	185 084.36 €		223 015.48 €		
Totaux	340 132.01 €	51 719.00 €	112 066.82 €		400 479.83 €		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide,

D'affecter la totalité de l'excédent du résultat de fonctionnement à la section investissement, soit $223\ 015.48 \in$.

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	223 015.48 €	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		45 530.65 /1068
(c/1068)	45 530.65 €	,5 555,55 , 1555
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		177 484.83 € ligne 002
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	177 484.83 €	



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Budget primitif voté le 21/02/2022:

	FONC	TIONNEMENT	
DEPENSES			RECETTES
CH 011 : Charges à caractère général (chauffage, ONF)	228 700 €	CH 70 : Produits des services domaines et ventes diverses	77 800 €
CH 012 : Charges de personnel	121 650 €	CH73 : Impôts et taxes (3 taxes - Comcom - Es - Atténuations Compensations) moins le SDIS	260 500 €
CH 014 : Atténuation produits	4 000 €	CH 013 : Atténuations de charges (CIGAC)	
CH 65 : Charges gestion courante (Elus - RPI -			
Associations	59 900 €	CH 74 : Dotation et participations (RPI - DGF -)	67 740 €
CH 66 : Charges financières	14 900 €	CH 75 : Autres produits de gestion courante (Locations)	56 100 €
CH 67: Charges exceptionnelles	14 400 €	CH 77 : Produits exceptionnels	200 €
L 022 : Imprévus	10 000 €		
CH 42	0€	CH 42	
CH 43	0€	CH 43	
AUTOFI 023	8 790 €	L 002 : Excédent	0€
	462 340 €		462 340 €
	INVES	STISSEMENT	
DEPENSES			RECETTES
L001:		L001	177 465 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT (remboursement)		Affect, 1068 : Excédent fonctionnement	223 015 €
CH 16 EMPRUNTS	66 000,00 €	10222 FCTVA	28 000 €
		10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR	
CH 16 CAUTIONS	1 933,00 €	SOUS DENSITE	0 €
		1341 D.G.E.	
CH 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 000,00 €	1641 Emprunts en Euros	
CH 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	392 720,00 €	165 dépôts et cautionnements reçus	0 €
CH 23 : IMMOBILISATIONS en COURS	320 000 00 €	004	00 000 0
CH 27	45 000 00 6	O24 vente	90 000 €
CH 204 autres communes bâtiments et installions	45 000,00 €		CJE7
Operations	765 220,00 €	CH 13 TOTAL Subv. Affect.	328 383 €
202 : Frais de réal. docu. d'urba. et num. du cadastre	5 000 00 €	SOLDE CD67	
2031 : Frais études, recherche & développement, insertion	0.00€		0€
2041482 : Bâtiments et installations	45 000 00 €		0€
2033 : Frais d'insertion	2 000.00 €		0.0
2051 : Concessions et droits similaires	5 000,00 €	Eglise ESL (travaux presbytère)	7 276 €
2111 : terrains	3 000,00 €		0€
2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	12 000 00 €	REGION EST ADEME (Chauffage Presbytère)	10 000 €
2153 : Divers voierie	0,00 €		0€
21318 : Autres bâtiments	24 000 00 €	REGION Vestiaires	83 107 €
2151 : Réseaux de voirie	223 965 00 €	CD67 Vestiaires	100 000 €
2152 : installations de voirie	0.00€	CD Rue des VERGERS	60 000 €
21534 : Réseaux d'électrification	106 658 00 €	DETR Vestiaires	60 000 €
21571 : Matériel roulant	1 500.00 €		0€
2158 : Autres installations matériel technique	15 000,00 €		0€
2188 : Autres Immobilisations corporelles	5 929,00 €]	0€
2183 : matériel de bureau et informatique	668.00 €	PLAN de RELANCE INFORMATISATION ECOLE	8 000 €
2184 : mobilier	0,00€		
2313 : Constructions	320 000,00 €		
	472 995 €		
RAR pour mémoire			
CH 40		CH 40 : amortissement	0.6
	18 000 €	CH 40 : amortissement C/2031 - 041 AUTOFI 021	8 790 €



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Nouveau budget primitif:

	FONCT	TONNEMENT	
DEPENSES			RECETTES
CH 011 : Charges à caractère général (chauffage,			KEGETTE
ONF)	228 400 €	CH 70 : Produits des services domaines et ventes diverses	77 800 €
- f		CH73 : Impôts et taxes (3 taxes - Comcom - Es - Atténuations	
CH 012 : Charges de personnel	121 950 €	Compensations moins le SDIS	260 500 €
CH 014 : Atténuation produits	4 000 €	CH 013 : Atténuations de charges (CIGAC)	
CH 65 : Charges gestion courante (Elus - RPI -		9 10	
Associations)	59 900 €	CH 74 : Dotation et participations (RPI - DGF -)	67 740 €
CH 66 : Charges financières	14 900 €	CH 75 : Autres produits de gestion courante (Locations)	56 100 €
CH 67: Charges exceptionnelles	14 400 €	CH 77 : Produits exceptionnels	200 €
L 022 : Imprévus	10 000 €		
CH 42	0€	CH 42	
CH 43	0€	CH 43	
AUTOFI 023	186 274.83 €	L 002 : Excédent	177 484.83
	639 824.83 €		639 824.83
	INVES	TISSEMENT	
DEPENSES			RECETTES
L001:		L001	177 464.35 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT (remboursement)		Affect, 1068 : Excédent fonctionnement	45 530.65 €
CH 16 EMPRUNTS	66 000,00 €	10222 FCTVA	28 000 €
OTT TO EMILITORY	00 000,00 0	10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR	
CH 16 CAUTIONS	1 933,00 €	SOUS DENSITE	0 €
		1341 D.G.E.	
CH 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 000,00 €	1641 Emprunts en Euros	
CH 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	392 699.83 €	165 dépôts et cautionnements recus	0€
CH 23 : IMMOBILISATIONS en COURS	320 000,00 €		
CH 27		O24 vente	90 000 €
CH 204 autres communes bâtiments et installions	45 000,00 €		
Opérations	767 719.83 €	CH 13 TOTAL Subv. Affect.	328 383 €
202 : Frais de réal, docu, d'urba, et num, du cadastre	5 000,00 €	SOLDE CD67	
2031 : Frais études, recherche & développement,			
insertion	0.00€		0 €
2041482 : Bâtiments et installations	45 000,00 €		0€
2051 : Concessions et droits similaires	5 000,00 €	Eglise ESL (travaux presbytère)	7 276 €
2111 : terrains	3 000,00 €		0€
2128 : Autres agencements et aménagements de	40.000.00.0	REGION EST ADEME (Chauffage Presbytère)	40,000,5
terrains 2452 - Divers values	12 000 00 €		10 000 €
2153 : Divers voierie	0.00€	DECIONIV - February	
21318 : Autres bâtiments	24 000 00 €	REGION Vestiaires	83 107 €
2151 : Réseaux de voirie	223 965,00 €	CD67 Vestiaires	100 000 €
2152 : installations de voirie	0,00€	CD Rue des VERGERS	60 000 €
21534 : Réseaux d'électrification 21571 : Matériel roulant	106 637.83 € 1 500.00 €	DETR Vestiaires	60 000 €
2158 : Autres installations matériel technique	15 000.00 €		0€
2188 : Autres Installations materiel technique 2188 : Autres Immobilisations corporelles	5 929.00 €		0€
		DI ANI J. DEL ANOS INCORNATIOATION COOLE	
2183 : matériel de bureau et informatique	668,00€	PLAN de RELANCE INFORMATISATION ECOLE	8 000 €
2184 : mobilier	0.00€		
2313 : Constructions RAR pour mémoire	320 020 00 €		
roan pour memoire	222 995.00 €		
CH 40		CH 40 amortissement	0.E
C/2313 - 041		C/2031 - 041	
L 020 (dépenses imprévues)	18 000 €	AUTOFI 021	186 274.83 €



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2. Travaux Rue des Vergers:

M. le Maire explique qu'une avance a été versée à l'entreprise SOTRAVEST dans le cadre des travaux Rue des Vergers, des crédits sont à prévoir au chapitre 21 pour le remboursement de l'avance.

Ce remboursement n'implique aucun flux financier (mais un précompte sur une facture), il s'agit donc d'une opération d'ordre budgétaire, donc avec mouvement des chapitres d'ordre 041.

INVESTISSEMENT					
	Dépenses		Recettes		
C/2151-041	10 645.24	C/238-041	10 645.24		
TOTAL	10 645.24	TOTAL	10 645.24		

3. Régularisation écritures convention RPI:

Afin de répartir les frais d'achat et les subventions entre les 3 communes du RPI pour l'acquisition des tableaux numériques, des crédits sont nécessaires pour la part d'Ernolsheim au 2183 et au 458101 pour les parts de St Jean et Eckartswiller:

INVESTISSEMENT					
	Dépenses		Recettes		
C/458101	8 879.42	C/2183	8 879.42		
TOTAL	8 879.42	TOTAL	8 879.42		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des crédits budgétaires proposés.

2022.05.04 - Maison 78:

M. le Maire rappelle que ce dossier avait été initié et suivi par ses prédécesseurs. Il rappelle également que les retenues de garantie ci-dessous concernant le marché des travaux de rénovation du 78 Rue Principale, pour des raisons qu'il ignore, n'ont pas été remboursées à ce jour et qu'il y a prescription au bout de 4 ans.

- SCHREPFER	2 861.00 €
- SCHREFPER Pascal	376.30 €
- HOLTZ SARL	1 547.02 €
- BOEHM-DETTWILLER	226.43 €
- ARTERE CONSTRUCTTIONS	579.31 €
- CHARPENTES DICK	2 380.12 €



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- DOLCI BTP 1 562.04 €
- WENDLING Olivier 192.96 €
- ECO SPHERE HABITAT 420.71 €
- TOTAL : 10 145.89 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'acter cette situation et de conserver la retenue de garantie au titre de la prescription.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ACTE la prescription et décide de conserver les retenues de garanties d'un montant global de 10 145.89 €.

2022.05.05 - Proposition de convention avec l'Association Foncière :

M. le Maire rappelle la situation de l'Association foncière quant à la levée de cotisation et les travaux d'entretien lui incombant. Il explique l'orientation que souhaite prendre le Bureau de l'Association

Cette future organisation doit être traduite par une convention. Une proposition de convention a été transmise aux conseillers pour information.

Pour la commune il ne s'agit pas, ce soir, de se prononcer sur la forme, mais sur le fond, c'est-àdire donner l'accord à M. le Maire de poursuivre la réflexion avec l'AF ou s'opposer à l'orientation. La convention sera présentée et soumise à l'assemblée le moment venu.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire de poursuivre la réflexion avec l'Association Foncière pour aboutir à une proposition de convention.

2022.05.06 - RPI :

M. le Maire fait le point sur le dossier et rappelle les éléments nouveaux soit :

- le courriel du 25 avril 2022 de Monsieur le Maire de St Jean
- l'article paru dans les DNA
- le tract proposant la visite des locaux d'Ottersthal le 14 mai

Il signale aussi les deux réunions organisées par la CCPS avec les maires du secteur Nord. Il informe qu'il n'a pas pu se rendre à la première réunion, l'invitation ne lui étant pas parvenue et qu'à la deuxième réunion, empêché, il avait dépêché l'adjointe Myriam VIX.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Il informe l'assemblée que lors de la première réunion, Monsieur le Président de la CCPS a découvert le projet de RPC et particulièrement l'impact potentiel sur le périscolaire. Il est surpris que le PRESIDENT de la CCPS n'ait pas été mis au courant du projet par le maire d'OTTERSTHAL, également VICE-PRESIDENT de la CCPS.

Enfin le maire rappelle le courrier transmis à ST JEAN et ECKARTSWILLER demandant le résultat de leur étude de faisabilité pour le 28 avril 2022 et signalant les réorganisations en cours dans les villages voisins.

Myriam VIX, adjointe, indique que lors de cette deuxième réunion à laquelle elle a participé, Monsieur le maire de ST JEAN l'a informée de son impossibilité de donner une réponse pour le 28 avril mais qu'il s'engageait à nous la fournir pour la fin de l'année scolaire en cours soit fin juin 2022 étant donné que rien, selon lui, n'allait changer pour la rentrée 2023.

Un débat a eu lieu et différentes pistes ont été abordées quant à la suite à apporter à ce délicat dossier.

Le Conseil Municipal, vu le court délai d'ici les vacances scolaires décide d'accepter la proposition de Monsieur le maire de St JEAN et d'attendre sa réponse avant les grandes vacances.

2022.05.07 - Vestiaires :

M. le Maire retrace la situation financière du dossier et informe les conseillers que la DETR 2022 n'a pas été accordée malgré une nouvelle présentation décidée en 2021. Cette situation a une conséquence financière très importante.

Suite à ce refus M. le Maire est intervenu auprès de Mme la PRÉFÈTE et a été reçu par M. le Sous-Préfet. Il rend compte de l'entretien.

Par ailleurs, le projet nécessite d'être légèrement revu pour être aux normes exigées par la LAFA pour prétendre à une éventuelle subvention.

Une réunion sera organisée avec le FCE pour présentation du dossier.

2022.05.08 - Avenant Rue des Vergers :

La décision de rénover totalement la Rue NEUVE, le rajout et le remplacement de tampons fonte, de caniveaux, la sécurisation de l'entrée de la Rue des Vergers et diverses modifications ont créé un surcoût.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Celui-ci se traduit par un avenant de la société SOTRAVEST d'un montant de 25 835.79 € HT soit une augmentation de 14,56 %.

Les conseillers se félicitent d'avoir pris la décision de rénover la Rue Neuve dans sa totalité.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Constate que les crédits sont prévus au budget
- Accepte l'avenant d'un montant de 25 835.79 € HT (31 002.95 € TTC) présenté par la société Sotravest
- Autorise M. le Maire à signer tous documents y relatifs

2022.05.09 - Vidéosurveillance:

M. le Maire rappelle aux conseillers la possibilité de mise en place d'une vidéosurveillance et le soutien financier de la Région GRAND EST (50 % de l'investissement.)

Il interroge les conseillers pour savoir s'il devait transformer cette possibilité en projet.

Les membres présents, à l'unanimité, sont favorables au projet.

M. le Maire acte cet avis et entamera les démarches de prospection et d'étude.

2022.05.10 - Transposition M14 en M57:

M. le Maire explique aux conseillers qu'à partir du 01er janvier 2024, la transposition de la nomenclature budgétaire M14 en M57 sera obligatoire dans toutes les collectivités.

Afin de préparer au mieux ce passage et, avec l'accord de la trésorerie principale, cette nouvelle nomenclature sera mise en place à partir du 01^{er} janvier 2023 à Ernolsheim. A cet effet, la trésorerie exige une délibération.

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 01er janvier 2024.



République Française Département du Bas-Rhin MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Vu le référentiel comptable M57,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 19 janvier 2022,

Après avoir entendu le rapport de présentation de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au
 O1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022.05.10bis - Ressources humaines (point rajouté):

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminé de Mme Betty CLAUSS engagée le 17 mai 2016 qui assure les fonctions de secrétaire de mairie, arrive à échéance le 17 mai 2022.

Etant donné que la durée des contrats à durée déterminée successifs ne peut excéder six ans à l'issue de cette période maximale, le contrat peut être reconduit mais il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

M. le Maire a notifié l'intention de renouveler le CDD en CDI à Mme Betty CLAUSS en date du 01^{er} février 2022 ; cette notification a été précédée d'un entretien professionnel.

Pour ce faire il convient de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 17 mai 2022 pour les fonctions de secrétaire de mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'échelle C2, échelon 8



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- D'embaucher Mme Betty CLAUSS en CDI sur l'indice brut : 430 - indice majoré : 380, pour une durée hebdomadaire de service de 35 h00 à compter du 17 mai 2022 sur l'emploi créé.

2022.05.11 - Délégations du maire :

M. le Maire rend compte aux conseillers :

- intervention du géomètre Rue des Vergers, particulièrement chez M. Rémy ARON et Jean-Marc ARON. Il signale une erreur de bornage chez ce dernier qui devra être régularisée
- Salle festive : la commune a investi dans un système de chauffage à distance et a fait procéder au changement du dispositif d'allumage de l'éclairage extérieur
- acte de vente du terrain Rue de la Zinsel : a été signé
- remplacement l'éclairage public par des leds : le Conseil Municipal estime que le projet doit être lancé dès maintenant et demande à M. le Maire de prendre les dispositions pour faire le bon choix du fournisseur
- Projet de piste cyclable : invitation à une réunion de présentation du projet mercredi 18 mai
- Remplacement de la chaudière du presbytère : accord de financement par la Région Grand Est à hauteur de 50 % notifié

2022.05.12 - Rapport des commissions :

Mme Myriam VIX, adjointe, informe l'assemblée des divers points suivants :

- création d'un compte facebook pour la commune. Ce compte sera géré par elle-même
- plantations d'été : date prévue le 28 mai 2022
- M. François SCHNELL explique que la commission « travaux » a défini l'emplacement du nouveau columbarium.
- M. le Maire informe l'assemblée que le mariage du 08/05 à la salle festive s'est mal passé, problème de nettoyage.

2022.05.13 - Divers :

- l'opération « job d'été » ne sera pas reconduite cette année
- les élections législatives auront lieu 12 et 19 juin 2022.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Mme Muriel ARON évoque les voussoirs du « Eichbiehrel » et propose de les décorer et de les placer à des endroits stratégiques de la commune. Des conseillers lui répondent que vu le poids de ces voussoirs, il est impossible de les déplacer.
- conférence du mercredi 18 mai sur le château du Herrenstein

La séance a été close à 22h45

Points délibérés au cours de cette séance :

2022-01	Désignation du secrétaire de séance
2022-02	Adoption du procès-verbal du 25 mars 2022
2022-03	Modifications budgétaires
2022-04	Maison 78
2022-05	Proposition de convention avec l'Association Foncière
2022-06	RPI
2022-07	Vestiaires
2022-08	Avenant Rue des Vergers
2022-09	Vidéosurveillance
2022-10	Transposition M14 en M57
2022.10BIS	Ressources humaines
2022-11	Délégations du maire
2022-12	Rapport des commissions
2022-13	Divers

La secrétaire de séance : Mme Myriam VIX

Le Maire

Alfred INGWEILE

François SCHNELL 1er adjoint au Maire

Myriam VIX 2ème adjointe au maire

Céline PINTO Conseillère municipale Donne procuration à

Muriel ARON Conseillère municipale Benjamin BALTZLI Conseiller municipal